

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 977

13 avril 2015

SOMMAIRE

Branch Office of Skarbonka Spółka Z Ograniczona Odpowiedzialnoscia	46858	Logistique Europe S.A.	46855
Brand 30 S.à r.l.	46895	Longsol Invest I	46867
Brederode	46851	LTS Investment S.à r.l.	46853
Central European Participation II S.à r.l.	46867	MKV Aquisition S.à r.l.	46857
Dentsply CE S.à r.l.	46853	Narya S.A.	46857
Deutsche Postbank Finance Center Objekt GmbH	46853	Nexus Capital (Luxembourg) S.à r.l.	46855
French Collections S.à r.l.	46862	Nikko AM World Funds	46856
Gianimmo s.à r.l.	46854	NW Finance Company S.à r.l.	46857
GIGA Gesellschaft für Industrie- und Gebäudeautomatisation S.A.	46850	Play Topco S.A.	46896
GL Finance Luxembourg S.à r.l.	46854	Property Augsburg S.à r.l.	46859
Global Compliance	46854	Property Bamberg/München S.à r.l.	46863
Helvetic Immo Holdings S.à r.l.	46889	Property Hof S.à r.l.	46868
Index Ventures IV Investors (Alpha) S.à r.l.	46853	Property Langenfeld S.à r.l.	46872
IVAX International GmbH Lux SCS	46854	Property Siegen S.à r.l.	46879
KARA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF	46896	Property Trier S.à r.l.	46875
Kim'Mobilière	46855	Property Weinheim S.à r.l.	46885
Kinder House S.A.	46856	Restaurant-Friture de la Moselle Medinger s. à r.l.	46858
KKR Co L.P S.à r.l.	46856	Riganti Forging S.A.	46888
Kronospan Luxembourg Holdings S.à r.l.	46856	Rock Ridge RE 20	46851
L&C LuxHoldCo S.à r.l.	46896	Sigval Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial, SPF	46858
		Soluna S.A.-SPF	46850
		Stodiek Beteiligung I S.à r.l.	46850
		Teleglobal Capital S.A.	46871
		Wandsworth S.A.	46884

GIGA Gesellschaft für Industrie- und Gebäudeautomatisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 151.169.

Bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung am 30. Januar 2015, wurden die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates, des Vorsitzenden des Verwaltungsrates, des Delegierten des Verwaltungsrates, sowie des Kommissars verlängert und enden nach der Jahreshauptversammlung, die im Jahre 2021 stattfinden wird.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. März 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015036351/14.

(150041411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Soluna S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 181.819.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SOLUNA S.A.-SPF sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 29 avril 2015 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2014.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015054102/750/16.

Stodiek Beteiligung I S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.244.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 17 février 2015

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 24 février 2015

1. M. Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
3. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant demeurant au Luxembourg et d'un autre gérant.

Veillez prendre note du changement d'adresse suivant:

Mme Valérie PECHON, gérante, se situe désormais professionnellement au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 04 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour STODIEK BETEILIGUNG I S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015037431/24.

(150041714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Rock Ridge RE 20, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.240.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2015036592/11.

(150040830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Brederode, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 174.490.

Conformément à l'article 17, alinéa 1^{er}, des statuts, le Conseil d'administration invite les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 13 mai 2015 à 14h30, au siège de la société (32, boulevard Joseph II à 1840 Luxembourg), avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion relatif aux comptes annuels statutaires de l'exercice 2014
2. Rapport financier annuel contenant le rapport de gestion consolidé de l'exercice 2014
3. Déclaration de gouvernance d'entreprise de l'exercice 2014
4. Rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels statutaires et sur les comptes consolidés de l'exercice 2014
5. Approbation des comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2014
Proposition de décision: «L'assemblée générale approuve les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 4 mars 2015.»
6. Distribution et affectation du résultat
Proposition de décision: «L'assemblée générale approuve l'imputation de la perte de l'exercice sur le résultat reporté.»
Proposition de décision: «L'assemblée générale approuve la distribution d'un montant brut de € 0,65 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission et primes assimilées'.»
7. Décharge aux administrateurs de la société
Proposition de décision: «Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs de la société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2014.»
8. Décharge au commissaire et au réviseur d'entreprises agréé de la société
Proposition de décision: «Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge au commissaire et au réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice 2014.»
9. Démission d'un administrateur
Proposition de décision: «L'assemblée générale prend acte de la démission de la SPRL Bruno Colmant Academic de son mandat d'administrateur de la société, avec effet lors de la clôture de la présente réunion.»
10. Nomination d'un administrateur
Proposition de décision: «L'assemblée générale nomme comme administrateur de la société, pour une durée de deux ans, Monsieur Bruno Colmant, administrateur de sociétés, né à Nivelles le 24 juillet 1961 et domicilié à 4910 Theux (Belgique), rue Jehoster 71. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2017.»
11. Rapport de rémunération et rémunération des administrateurs
Proposition de décision: «L'assemblée générale fixe, pour l'exercice 2015, le montant maximal global de la rémunération à verser aux administrateurs, à charge de Brederode S.A., à € 26.000.»
Proposition de décision: «Par un vote consultatif, l'assemblée générale approuve (i) le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise, (ii) la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration et (iii) les montants des rémunérations indiquées dans le rapport de rémunération.»

Conformément à l'article 18 des statuts, les formalités pour être admis à l'Assemblée générale sont les suivantes.

1. La date d'enregistrement des actions est fixée au 29 avril 2015, soit le quatorzième jour avant l'Assemblée, à 24 heures, heure de Luxembourg.

2. Seuls peuvent participer et voter à l'Assemblée les actionnaires dont les actions sont inscrites dans les comptes d'un teneur de comptes ou de l'organisme de liquidation le 29 avril 2015, à 24 heures, heure de Luxembourg.

Les actionnaires qui souhaitent assister à l'Assemblée ou y être représentés sont tenus d'adresser à la société un avis écrit, exprimant leur intention de prendre part à l'Assemblée et indiquant le nombre d'actions dont ils entendent exercer les droits au cours de la réunion. Cet avis doit parvenir à la société au plus tard à la date d'enregistrement (soit le 29 avril 2015).

En outre, pour prouver leur qualité, les actionnaires doivent demander à l'organisme financier auprès duquel leur compte titres est ouvert d'établir un certificat de détention des actions. Ce certificat doit mentionner que le titulaire du compte détient les actions pour compte propre ou agit en vertu d'un pouvoir qui lui a été accordé par le titulaire des droits sur les actions. Ce certificat doit parvenir à la société au plus tard le sixième jour qui précède la réunion de l'Assemblée (soit le 7 mai 2015).

3. Tout actionnaire peut donner par écrit une procuration pour être représenté à l'Assemblée. A cette fin, il peut utiliser le formulaire de procuration disponible sur le site internet www.brederode.eu/ag. La procuration doit être notifiée à la société par écrit adressé au siège social ou à l'adresse e-mail info@brederode.eu; cette notification doit parvenir à la société au plus tard le sixième jour qui précède la réunion de l'Assemblée (soit le 7 mai 2015). Toute désignation d'un mandataire devra être conforme à la législation applicable, notamment en matière de conflits d'intérêts. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer à la procédure d'enregistrement décrite au point 2. ci-dessus.

4. Dans les conditions prévues à l'article 17 des statuts, un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de cinq pour cent (5%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de l'assemblée générale et déposer des projets de résolution concernant des points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale. La demande doit:

- contenir la preuve que le(s) requérant(s) possède(nt) le nombre requis d'actions à la date de leur demande;
- être accompagnée d'une justification ou d'un projet de résolution à adopter lors de l'assemblée générale;
- indiquer l'adresse postale ou électronique à laquelle la société peut transmettre l'accusé de réception de la demande;

et

- parvenir au siège social ou à l'adresse e-mail info@brederode.eu au plus tard le vingt-deuxième jour qui précède la réunion de l'Assemblée (soit le 21 avril 2015).

La demande ne sera examinée lors de l'Assemblée que pour autant que le(s) requérant(s) possèdent encore des actions représentant au moins 5% du capital souscrit le 29 avril 2015 à 24 heures, heure de Luxembourg.

Le cas échéant, un ordre du jour complété sera publié au plus tard le 28 avril 2015. Le formulaire de procuration tenant compte de l'ordre du jour complété sera disponible au plus tard le 28 avril 2015 sur le site internet www.brederode.eu/ag.

Les procurations qui seraient notifiées à la société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent, mais sont considérées comme nulles pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décision nouvelles.

5. Tout actionnaire peut poser par écrit aux administrateurs de la société et au réviseur d'entreprises agréé des questions au sujet de leurs rapports ou des points portés à l'ordre du jour. Les questions écrites doivent parvenir au siège social ou à l'adresse e-mail info@brederode.eu au plus tard le sixième jour qui précède la réunion de l'Assemblée (soit le 7 mai 2015) et être accompagnées d'une attestation de la qualité d'actionnaire à la date d'enregistrement.

6. Au jour de la présente convocation, le nombre total d'actions émises par la société est de 29.305.586 et le nombre total de droits de vote est de 28.327.624.

7. Sont accessibles sur le site internet de la société:

- la présente convocation contenant les propositions de décisions, et le formulaire de procuration: www.brederode.eu/ag/

- le rapport de gestion relatif aux comptes annuels statutaires de l'exercice 2014: <http://www.brederode.eu/publications/rapports-financiers/>

- le rapport financier annuel contenant le rapport de gestion consolidé de l'exercice 2014: <http://www.brederode.eu/publications/rapports-financiers/>

- la déclaration de gouvernance d'entreprise de l'exercice 2014: <http://www.brederode.eu/declaration-de-gouvernance/>

Ces documents peuvent aussi être obtenus sur simple demande en s'adressant au siège social (32, boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg, T: +352 2625 9971, F: +352 2644 1198, e-mail: info@brederode.eu).

Afin de faciliter le respect des formalités, les actionnaires sont invités à se présenter le 13 mai 2015 entre 14 heures et 14 heures 30, afin de signer la liste de présence.

Le Conseil d'administration.

Index Ventures IV Investors (Alpha) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.136.270,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 132.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036380/10.

(150040978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

LTS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 185.405.

EXTRAIT

Monsieur Jonathan MUIR, gérant de la Société, a changé d'adresse comme suit:

1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015037195/13.

(150041669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Dentsply CE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.780.045.692,60.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.469.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers, que l'adresse du siège social de l'associé Dentsply Finance Co., est désormais la suivante:

221, West Philadelphia Street, Suite 60W, York 17401, Pennsylvannie, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015036895/15.

(150041786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Deutsche Postbank Finance Center Objekt GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 81.397.

Die Bezeichnung des Teilhabers der Gesellschaft wurde aufgrund des Beschlusses der Generalversammlung des Teilhabers vom 27.10.2014 von „Deutsche Postbank International S.A.“ geändert in „PB International S.A.“.

Die Gesellschaft ist nach Art. 69 Absatz 2 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 zum Handels- und Gesellschaftsregister sowie zur Buchführung und zum Jahresabschluss der Unternehmen von der Verpflichtung, ihren Jahresabschluss durch einen oder mehrere von der Generalversammlung bestellte Réviseurs d'entreprises agréés prüfen zu lassen, befreit und hat demnach keinen Prüfungsbeauftragten der Geschäftsbuchführung bestellt.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Postbank Finance Center Objekt GmbH

Unterschrift

Référence de publication: 2015036898/16.

(150042125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

GL Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015036352/10.

(150040888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Gianimmo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4553 Niederkorn, 54A, rue Franz Erpelding.

R.C.S. Luxembourg B 166.247.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015036350/10.

(150040870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Global Compliance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.350.

Suite à la décision en date du 29 janvier 2015 de Marc LACROIX, gérant de la société Global Compliance S.à r.l., RC B169350 ayant son siège actuel au 14, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg, il a été convenu ce qui suit:

1. Ladite société déménage le siège social de l'entreprise à l'adresse suivante à dater du 11/2/2015: 59, boulevard Royal à L2449 Luxembourg

2. L'adresse professionnelle du gérant de la société - Marc LACROIX, anciennement 9, avenue des Hauts-fourneaux à L-4362 Esch-sur-Alzette devient celle du siège de la société: 59, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg Luxembourg, le 3/3/2015.

Référence de publication: 2015036354/14.

(150041052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

IVAX International GmbH Lux SCS, Société en Commandite simple.**Capital social: USD 11.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.057.

Il est porté à la connaissance des tiers que la dénomination sociale et le siège social de l'associé de la Société, Ivax International GmbH, ont changé.

La dénomination sociale est désormais Teva Pharmaceuticals International GmbH et son siège social est désormais Schlüsselstrasse 12, 8645 Jona, Switzerland.

Il est également porté à la connaissance des tiers que la dénomination sociale et le siège social du Gérant commandité ont changé.

La dénomination sociale est désormais Teva Pharmaceuticals International GmbH et son siège social est désormais Schlüsselstrasse 12, 8645 Jona, Switzerland.

Luxembourg, le 03 mars 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015037102/20.

(150042296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Nexus Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.443.916,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.332.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 27 février 2015, qui ont acceptées:

- la démission de Monsieur Langford Clifford avec effet au 31 août 2014
- la nomination de Madame Miranda Lansdowne, née le 3 octobre 1974 à Rugby, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 27 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015037258/17.

(150042299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Logistique Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 78.155.

Extrait des résolutions du conseil de surveillance prises en date du 3 mars 2015 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions de conseil de surveillance prises en date du 3 mars 2015, que les membres de conseil de surveillance ont pris les décisions suivantes:

1. prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Marie Bettinger de son mandat de Membre de catégorie B du Directoire de la Société avec effet au 29 décembre 2014, et de nommer Monsieur Yannick Monardo, employé privé, né à Saint-Avold (France) le 8 janvier 1984, demeurant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que Membre de catégorie B du Directoire de la Société avec effet au 30 décembre 2014, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

LOGISTIQUE EUROPE S.A.

Référence de publication: 2015037191/18.

(150041655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Kim'Mobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8069 Strassen, 40-42, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg E 1.889.

Décision des associés en date du 31/12/2014

Les associés de la KIM'MOBILIERE, société civile, ont pris, en date du 31/12/2014, les résolutions suivantes:

Les Associés décident d'accepter la démission de:

- la société civile immobilière DAVIMMO S.C.I.

de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Par conséquent,

- Monsieur Camille WEIS, né le 19/01/1953 à Luxembourg, demeurant à L-8398 Roodt-Eisch, 18, Op den Rousen, demeure le gérant unique de la société avec pouvoir d'engager celle-ci par sa seule signature.

Strassen, le 31/12/2014.

Pour extrait conforme

Camille WEIS / Viviane WEIS-SEIL

Les associés

Référence de publication: 2015037123/19.

(150041948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Nikko AM World Funds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Nikko AM World Funds coordonné au 19 mars 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Japan Fund Management (Luxembourg) S.A.

Dr. Christian SZYLAR

Référence de publication: 2015053717/10.

(150061481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Kronospan Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4902 Sanem, Z.I. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 116.516.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 2 janvier 2015

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 2 janvier 2015 que:

- Le siège social de l'associé GERHOST STIFTUNG est transféré du 5 Aeulestrasse FL-9490 Vaduz Liechtenstein vers le 6 Schmedgass FL-9490 Vaduz Liechtenstein et ce, avec effet au 2 janvier 2015

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015037116/13.

(150041691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Kinder House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.845.

Extrait des résolutions prises l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 16 février 2015

1. les démissions de Madame Chantal MATHU, Monsieur Olivier BEAUOUL et Monsieur Pierre PARACHE, employés privés, résidant tous trois professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'administrateur de la société sont acceptées.

2. la démission de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12 Rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Commissaire est acceptée.

Fait à Luxembourg, le 16 février 2015.

Certifié conforme et sincère

Référence de publication: 2015037125/15.

(150042401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

KKR Co L.P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 184.028.

EXTRAIT

M. Michael R. McFerran, né le 2 février 1972 à Los Angeles (États-Unis), avec adresse professionnelle au 555, California Street, San Francisco CA 94104, États-Unis, a démissionné de son poste de gérant catégorie B de la Société avec effet au 27 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2015037127/16.

(150041550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Narya S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.492.

—
*Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 27 février 2015
(le «Conseil d'Administration»)*

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L., avec siège social au 80, Rue des Romains, L - 8041 Strassen, enregistré sous le numéro B52610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2015.

A Luxembourg, le 3 Mars 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2015036521/17.

(150040883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

MKV Aquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.363.

—
Veuillez prendre note que la dénomination sociale de l'associé MELF Acquisition II S.à r.l. est désormais MELF Investment Holding S.à r.l. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02.03.2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour MKV Acquisition S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015036513/14.

(150041112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

NW Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 175.863.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 février 2015

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 19 février 2015 que:

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.

- Monsieur Gabor Hidasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.

- Monsieur Wilhelmus Jongman, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Sean Murray, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015036536/23.

(150040793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Branch Office of Skarbonka Spółka Z Ograniczona Odpowiedzialnoscia, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 144.670.

—
Rectificatif concernant le dépôt n° L150033654 du 20/02/2015

Le bilan consolidé de la société Skarbonka Spółka Z Ograniczona Odpowiedzialnoscia, maison mère de la succursale Branch Office of Skarbonka Spółka Z Ograniczona Odpowiedzialnoscia, au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015036638/15.

(150040614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Sigval Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 37.010.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 février 2015.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société
SIGVAL HOLDING S.A., société de gestion patrimoine familial, "SPF"*

Référence de publication: 2015036637/17.

(150040782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Restaurant-Friture de la Moselle Medinger s. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 49, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 43.879.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 01.03.2015

Die Alleingesellschafter

- 1) Hannelore Toennies whft. 7 rue des rosiers, in L- 5653 Mondorf-les Bains und
- 2) Lutz Medinger whft. 7 rue des rosiers, in L- 5653 Mondorf-les Bains

der Restaurant Friture de la Moselle Medinger S.à r. l. mit ihrem ursprünglichen Gesellschaftssitz 2 Quai de la Moselle in L-5553 Remich gegründet durch notariellen Akt am 12 Mai 1993 (veröffentlicht im Mémorial C der Gesellschaften und Assoziationen unter der N° 253 vom 4 August 1993). haben in der Assemblée Générale Extraordinaire vom 01,03,2015, zu der sie ordnungsgemäß geladen wurden folgenden Tagesortungspunkt beschlossen:

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft mit unmittelbarer Wirkung auf die Adresse 49 route de Stadtbredimus in L- 5570 Remich zu übertragen.

Remich, den 01.03.2015.
Hannlore Toennies / Lutz Medinger
*Gezeichnet und genehmigt
Lutz Medinger
Der Geschäftsführende Gesellschafter*

Référence de publication: 2015036602/22.

(150041505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Property Augsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.497.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of the month of March.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

SN Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twenty nine thousand six hundred seventy five euros (EUR 29,675), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 104.544 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms. Antonine Sanchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 24 March 2015 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Property Augsburg S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 104.497 (the "Company"), incorporated on 2 December 2004 by deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 163 of 23 February 2005 and the articles of association have been amended for the last time by the undersigned notary on 29 January 2015, in the process of being published in the Mémorial.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state as follows:

I. The Sole Shareholder holds all the one hundred twenty-six (126) shares in issue in the Company, so that decisions can be validly taken on the items of the agenda.

II. The common draft terms of merger, of inter alia the Company, as absorbed company, and Property Bamberg/München S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg and registered with the RCS under number B 104.543, as absorbing company (the "Absorbing Company" and together with the Company, the "Merging Companies") (the "Merger Proposal"), had been approved by the respective board of managers of the Merging Companies at their respective meetings on 26 January 2015 and had been published on 20 February 2015 in the Mémorial number 468 in accordance with article 262 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law").

III. The items on which resolutions are to be passed are the following:

A) Acknowledgement of the Merger Proposal;

B) Approval of the Merger Proposal and decision to approve the realisation of the merger of the Company, as absorbed company, and Property Bamberg/München S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg and registered with the RCS under number B 104.543, as Absorbing Company in accordance with article 259 of the Law by the transfer, following the Company's dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company which shall occur and be effective from a legal perspective as from the date of this present deed (the "Effective Date");

C) Approval of the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company on the Effective Date in consideration of the issue by the Absorbing Company on the Effective Date of seventeen (17) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each to the Sole Shareholder of the Company which shall carry the right to participate in the profits of the Absorbing Company as from the Effective Date; and

D) Acknowledgment of the effective date of the merger from a tax and accounting perspective, being 31 January 2014.

IV. The following formalities regarding the proposed merger have been fulfilled:

1) Publication on 20 February 2015 of the Merger Proposal in the Mémorial number 468, being at least one month before the date of the decision of the sole shareholders of the merging companies to decide on the Merger Proposal; and

2) Deposit of the documents in accordance with the article 267 of the Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the decision of the respective sole shareholder of the merging companies, which are to decide on the Merger Proposal, except for (i) the report in accordance with article 266 (5) of the Law; (ii) the report of the board of managers provided by article 265 (1) of the Law with respect to each of the merging companies; and (iii) the accounting statement provided by article 267 (1) c) of the Law, which were all waived on 26 January 2015 pursuant to resolutions of the respective sole shareholder of each of the merging companies.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were adopted:

First resolution

The Sole Shareholder declared that it had appropriate and sufficient knowledge of the Merger Proposal of the Company, providing for the absorption of the Company by the Absorbing Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company, without exception and reserves, to the Absorbing Company and will be effective from a legal perspective as from the Effective Date.

The Sole Shareholder noted that the Merger Proposal had been approved by the respective board of managers of the Merging Companies at their respective board held on 26 January 2015 and had been published in the Mémorial number 468 of 20 February 2015, in accordance with article 262 of the Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the Merger Proposal of the Company as published in the Mémorial number 468 of 20 February 2015 in all its provisions and in its entirety, without exception or reserves.

The Sole Shareholder resolved to approve that the merger by the transfer by the Company following its dissolution without liquidation of any and all assets liabilities, rights, obligations and contracts to the Absorbing Company in accordance with article 259 of the Law be realised on the Effective Date.

The Sole Shareholder resolved to approve the allocation as from the Effective Date of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company.

Third resolution

The Sole Shareholder noted that as a result of the merger, all the shares in issue of the Company shall be cancelled and new shares of the Absorbing Company shall be allocated to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder resolved to approve the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company on the Effective Date in consideration of the issue by the Absorbing Company on the Effective Date of seventeen (17) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each to the Sole Shareholder of the Company which shall carry the right to participate in the profits of the Absorbing Company as from the Effective Date.

The newly issued ordinary shares in the Absorbing Company will be inscribed in the shareholders' register of the Absorbing Company on the Effective Date.

Fourth resolution

The Sole Shareholder noted that the merger will be effective, from an accounting and tax perspective, as from 31 January 2014 without prejudice to the provisions of article 273 of the Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary stated the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and the Absorbing Company, and the Merger Proposal pursuant to article 271 of the Law.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately EUR 1,300.-.

There being nothing further items on the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. After reading these minutes, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux-mil quinze, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

SN Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-neuf mille six cent soixante-quinze (29.675 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (le «RCS») sous le numéro B 104.544 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mme Antonine Sanchez, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 24 mars 2015, laquelle sera annexée au présent acte après avoir été signée en varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de Property Augsburg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cent euros (EUR 12,600) et étant immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 104.497 (la «Société»), constituée le 2 décembre 2004 suivant acte reçu de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 162 du 23 février 2005, et dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 janvier 2015, suivant acte reçu du notaire soussigné en cours de publication au Mémorial.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les cent vingt-six (126) parts sociales en émission dans la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Le projet commun de fusion, entre inter alia, la Société, comme société absorbée, et Property Bamberg/München S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et enregistrée auprès du RCS sous le numéro B104.543, comme société absorbante, (la «Société Absorbante» et avec la Société les «Sociétés Fusionnantes») (le «Projet de Fusion») a été approuvé par les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes lors de leurs réunions respectives du 26 janvier 2015 et a été publié le 20 février 2015 au Mémorial numéro 468 conformément à l'article 262 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

III. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A) Constatation du Projet de Fusion;

B) Approbation du Projet de Fusion et décision d'approuver la réalisation de la fusion de la Société, comme société absorbée, et de Property Bamberg/München S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et enregistrée auprès du RCS sous le numéro 104.543, comme Société Absorbante conformément à l'article 259 de la Loi par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de la Société, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante laquelle aura lieu et sera effective d'un point de vue légal à partir de la date du présent acte (la «Date Effective»);

C) Approbation de l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante à la Date Effective en échange de l'émission par la Société Absorbante à la Date Effective de dix-sept (17) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de cent euro (100 EUR) chacune à l'Associé Unique de la Société lesquelles apportent le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date Effective; et

D) Constatation de la date effective de la fusion d'un point de vue fiscal et comptable comme étant le 31 janvier 2014.

IV. Les formalités suivantes relatives à la fusion proposée ont été respectées:

1) Publication le 20 février 2015 du Projet de Fusion au Mémorial numéro 468, au moins un mois avant la date des décisions des associés uniques délibérant sur le Projet de Fusion; et

2) Dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la décision de l'associé unique respectif des sociétés participant à la fusion, qui décideront sur le Projet de Fusion, à l'exception (i) du rapport prévu par l'article 266 (5) de la Loi; (ii) du rapport du conseil de gérance prévu par l'article 265 (1) de la Loi concernant chacune des sociétés; et (iii) de l'état comptable prévu par l'article 267 (1) c) de la Loi, auxquels il a été renoncé le 26 janvier 2015 par les résolutions de l'associé unique respectif de chacune des Sociétés Fusionnantes.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a déclaré qu'il a eu une connaissance appropriée et suffisante du Projet de Fusion de la Société prévoyant l'absorption de la Société par la Société Absorbante.

La fusion sera réalisée par l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société, sans exceptions ni réserves, à la Société Absorbante et elle sera effective d'un point de vue légal à compter de la Date Effective.

L'Associé Unique a noté que le Projet de Fusion a été approuvé par les conseils de gérance respectifs des Sociétés Fusionnantes à leurs réunions respectives le 26 janvier 2015 et a été publié au Mémorial numéro 468 du 20 février 2015, conformément à l'article 262 de la Loi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Projet de Fusion de la Société tel que publié au Mémorial numéro 468 du 20 février 2015 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exceptions ni réserves.

L'Associé Unique a décidé d'approuver que la fusion par le transfert par la Société, suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous ses actifs, passifs, droits, obligations et contrats, à la Société Absorbante conformément à l'article 259 de la Loi sera réalisée à compter de la Date Effective.

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'allocation à compter de la Date Effective de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante.

Troisième résolution

L'Associé Unique a noté que, en tant que résultat de la fusion, toutes les parts sociales en émission de la Société seront annulées et de nouvelles parts sociales de la Société Absorbante seront allouées à l'Associé Unique.

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante à la Date Effective en échange de l'émission par la Société Absorbante de dix-sept (17) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune à l'Associé Unique de la Société, lesquelles apportent le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date Effective.

Les nouvelles parts sociales émises dans la Société Absorbante seront inscrites dans le registre des associés de la Société Absorbante à la Date Effective.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a noté que la fusion sera effective, d'un point de vue comptable et fiscal, à compter du 31 janvier 2014, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi relatives aux effets de la fusion à l'égard des tiers.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion exécutés par la Société et la Société Absorbante, ainsi que du Projet de Fusion conformément à l'article 271 de la Loi.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant à la l'ordre du jour.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SANCHEZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/10035. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015053170/199.

(150060501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

French Collections S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.917.

Extrait de l'assemblée générale tenue en date du 5 janvier 2015

Les associés prennent acte des cessions de parts intervenue le 5 janvier 2015.

- Monsieur Karim KOHILY, né le 16 novembre 1975 à Lyon (F) demeurant à F-69001 LYON 2, rue petite rue des Feuillants, cède ses 250 parts sociales détenues dans la société FRENCH COLLECTIONS SARL à la société BLUM AUDIT CONSEIL COURTAGE (BACC LUX) SA. Inscrit au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro RCS B 64.800.

Suite à cette cession, la nouvelle répartition du capital social est la suivante:

La société BLUM AUDIT CONSEIL COURTAGE (BACC LUX) SA. détient 499 parts sociales de la société FRENCH COLLECTIONS SARL et M. Sylvain BLUM 1 part sociale.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015036997/19.

(150042228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Property Bamberg/München S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.600,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.543.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of the month of March.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

SN Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twenty nine thousand six hundred seventy five euros (EUR 29,675), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 104.544 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms. Antonine Sanchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 24th March 2015, which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Property Bamberg/München S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600) and registered with the RCS under number B 104.543 (the "Company"), incorporated on 2 December 2004 by deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary then residing in Luxembourg-Bonnevoie, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 162 of 23 February 2005, which articles of association have been amended for the last time by the undersigned notary on 29 January 2015, in the process of being published in the Mémorial.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the one hundred twenty-six (126) shares in issue in the Company, so that decisions can be validly taken on the items of the agenda.

II. The common draft terms of merger of the Company, as absorbing company, and Property Hof S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg and registered with the RCS under number B 104.498 ("Property Hof"), as absorbed company, (the "Merger Proposal 1") had been approved by the board of managers of Property Hof and the board of managers of the Company on 26 January 2015 and had been published on 20 February 2015 in the Mémorial number 468 in accordance with article 262 of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law");

The common draft terms of merger of the Company, as absorbing company, and Property Augsburg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg and registered with the RCS under number B 104.497 ("Property Augsburg" and together with Property Hof the "Absorbed Companies"), as absorbed company, (the "Merger Proposal 2" and together with the Merger Proposal 1, the "Mergers Proposals") had been approved by the board of managers of Property Augsburg and the board of managers of the Company on 26 January 2015 and had been published on 20 February 2015 in the Mémorial number 468 in accordance with article 262 of the 1915 Law.

III. The items on which resolutions are to be passed are the following:

1) Acknowledgment of the Mergers Proposals;

2) Approval of the Mergers Proposals and decision to realise the mergers of the Company, as absorbing company, and Property Hof and Property Augsburg, as absorbed companies, according to article 259 of the 1915 Law by the contribution, following the Absorbed Companies' dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies to the Company which shall occur from the date of the present deed (the "Effective Date");

3) Approval of the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of Property Hof to the Company on the Effective Date in consideration of the issue by the Company of three (3) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each to the sole shareholder of Property Hof which shall carry the right to participate in the profits of the Company as from the Effective Date;

4) Approval of the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of Property Augsburg to the Company on the Effective Date in consideration of the issue by the Company of seventeen (17) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each to the sole shareholder of Property Augsburg which shall carry the right to participate in the profits of the Company as from the Effective Date;

5) Consequential amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

6) Acknowledgement of the effective date of the merger from a tax and accounting perspective, being 31 January 2014.

IV. The provisions regarding mergers of the 1915 Law have been fulfilled:

a) publication on 20 February 2015 of the Mergers Proposals in the Mémorial number 468, at least one month before the date of the general meetings deciding on the Mergers Proposals;

b) deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the general meeting of the merging companies respectively, which are to decide on the Mergers Proposals, except for (i) the report in accordance with article 266 (5) of the 1915 Law; (ii) the report of the board of managers provided by article 265 (1) of the 1915 Law with respect to each of the merging companies; and (iii) the accounting statement provided by article 267 (1) c) of the 1915 Law, which were all waived on 26 January 2015 pursuant to resolutions of the respective sole shareholder of each of the merging companies.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were adopted:

First resolution

The Sole Shareholder declared that it had appropriate and sufficient knowledge of the Mergers Proposals of the Company, providing for the absorption of the Absorbed Companies by the Company.

The mergers will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies, without exception and reserves, to the Company and will be effective from a legal perspective as from the Effective Date.

The Meeting noted that the Merger Proposal 1 had been approved by the board of managers of the Company on 26 January 2015 and had been published in the Mémorial number 468 of 20 February 2015, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

The Meeting further noted that the Merger Proposal 2 had been approved by the board of managers of the Company on 26 January 2015 and had been published in the Mémorial number 468 of 20 February 2015, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the Mergers Proposals in all their provisions and in their entirety, without exception or reserves.

The Sole Shareholder resolved to realise the mergers by the transfer by the Absorbed Companies following their dissolution without liquidation of any and all assets liabilities, rights, obligations and contracts to the Company, in accordance with article 259 of the 1915 Law.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the mergers of the Absorbed Companies into the Company and the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies to the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to issue three (3) new shares, in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of Property Hof to the Company in accordance with article 259 of the 1915 Law to the sole shareholder of Property Hof, pursuant to the share exchange ratio set forth in the Merger Proposal 1.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to issue seventeen (17) new shares, in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of Property Augsburg to the Company in accordance with article 259 of the 1915 Law to the sole shareholder of Property Augsburg, pursuant to the share exchange ratio set forth in the Merger Proposal 2.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to consequently amend article 6 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s capital is set at EUR 14,600.- (fourteen thousand six hundred Euro) represented by 146 (one hundred forty-six) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.”

Seventh resolution

The Meeting noted that the mergers are effective, from an accounting and tax point of view, as from 31 January 2014 without prejudice to the provisions of article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary stated, the existence and the legality of the deeds and formalities of the mergers executed by the Company and the Absorbed Companies, and the Merger Proposals.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the increase of its share capital and of these mergers are estimated at approximately EUR 1,400.-.

There being nothing further items on the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

SN Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-neuf mille six cent soixante-quinze (29.675 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (le «RCS») sous le numéro B 104.544 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mme Antonine Sanchez, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 24 mars 2015, laquelle sera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de Property Bamberg/München S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cents euros (EUR 12,600) et étant immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 104.543 (la «Société»), constituée le 2 décembre 2004 suivant acte reçu de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 162 du 23 février 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 janvier 2015, suivant acte reçu du notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les cent vingt-six (126) parts sociales en émission dans la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Le projet de fusion de la Société, comme société absorbante, et Property Hof S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et étant immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 104.498 («Property Hof»), comme société absorbée (le «Projet de Fusion 1») a été approuvé par le Conseil de gérance de Property Trier et par le conseil de gérance de la Société le 26 janvier 2015 et a été publié le 20 février 2015 dans le Mémorial numéro 468 conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées (la «Loi de 1915»);

Le projet de fusion de la Société, comme société absorbante, et Property Augsburg S.à r.l. («Property Augsburg»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et étant immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 104.497 comme société absorbée (le «Projet de Fusion 2») et ensemble avec le Projet de Fusion 1, les «Projets de Fusions») a été approuvé par le conseil de gérance de Property Augsburg et par le conseil de gérance de la société le 26 janvier 2015 et a été publié le 20 février 2015 dans le Mémorial numéro 468 conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Constatation des Projets de Fusions;

2. Approbation des Projets de Fusions et décision d'approuver la réalisation de la fusion de la Société, comme société absorbante, et Property Hof S.à r.l et Property Augsburg, comme sociétés absorbées (les «Sociétés Absorbées»), conformément à l'article 259 de la Loi de 1915 par le transfert suite à la dissolution sans liquidation des Sociétés Absorbées, de tous les avoirs, dettes, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées à la Société, laquelle aura lieu et sera effective d'un point de vue légal à partir de la date du présent acte (la «Date Effective»);

3. Approbation de l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de Property Hof à la Société à la Date Effective en échange de l'émission par la Société à la Date Effective de trois (3) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de cent euro (100 EUR) chacune à l'associé unique de Property Hof lesquelles apportent le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date Effective;

4. Approbation de l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de Property Augsburg à la Société à la Date Effective en échange de l'émission par la Société à la Date Effective de dix-sept (17) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de cent euro (100 EUR) chacune à l'associé unique de Property Augsburg lesquelles apportent le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date Effective;

5. En conséquence modification de l'article 6 des statuts de la Société;

6. Constatation de la date effective de la fusion d'un point de vue fiscal et comptable comme étant le 31 janvier 2014.

IV. Les dispositions relatives aux fusions de la Loi de 1915 ont été respectées:

a) Publication en date du 20 février 2015 des Projets de Fusions dans le Mémorial numéro 468, au moins un mois avant la date des assemblées générales décidant du Projet de fusion;

b) Dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale de chacune des Sociétés Fusionnantes, qui décideront sur les Projets de Fusion, à l'exception (i) du rapport prévu par l'article 266 (5) de la Loi de 1915; (ii) du rapport du conseil de gérance prévu par l'article 265 (1) de la Loi de 1915 concernant chacune des sociétés; et (iii) de l'état comptable prévu par l'article 267 (1) c) de la Loi de 1915, auxquels il a été renoncé le 26 janvier 2015 par les résolutions de l'associé unique respectif de chacune des sociétés fusionnantes.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a déclaré qu'elle avait une connaissance appropriée et suffisante du Projet de Fusion de la Société, prévoyant l'absorption des Sociétés Absorbées par la Société.

Les fusions seront réalisées par la contribution de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées, sans exception ni réserves, à la Société et elles seront effectives d'un point de vue légal à compter de la Date Effective.

L'Associé Unique constate que le Projet de Fusion 1 avait été approuvé par le conseil de gérance de la Société en date du 26 janvier 2015 et a été publié au Mémorial numéro 468 du 20 février 2015, conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi de 1915.

L'Associé Unique constate par ailleurs que le Projet de Fusion 2 avait été approuvé par le conseil de gérance de la Société en date du 26 janvier 2015 et a été publié au Mémorial numéro 468 du 20 février 2015, conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Projets de Fusions dans toutes leurs dispositions et dans leur intégralité, sans exception ni réserves.

L'Associé Unique a décidé de réaliser les fusions par le transfert universel par les Sociétés Absorbées, suite à leur dissolution sans liquidation de tous leurs actifs, passifs, droits, obligations et contrats à la Société, conformément à l'article 259 de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver les fusions des Sociétés Absorbées dans la Société et la contribution de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées à la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre trois (3) parts sociales nouvelles, en contrepartie du transfert de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de Property Hof à la Société conformément à l'article 259 de la Loi de 1915, à l'associé unique de Property Hof suite au ratio d'échange des actions tel que fixé dans le Projet de Fusion 1.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre dix-sept (17) parts sociales nouvelles, en contrepartie du transfert de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de Property Augsburg à la Société conformément à l'article 259 de la Loi de 1915, à l'associé unique de Property Augsburg suite au ratio d'échange des actions tel que fixé dans le Projet de Fusion 2.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé par conséquent de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin d'avoir la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 14.600,- (quatorze mille six cents euros) représentés par 146 (cent quarante-six) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes"

Septième résolution

L'Associé Unique constate que les fusions sont effectives d'un point de vue comptable et fiscal à compter du 31 janvier 2014, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 concernant les effets de la fusion à l'égard des tiers.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actions et formalités relatives à la fusion exécutées par les Sociétés Absorbées et la Société, ainsi que des Projets de Fusions.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de ces fusions et de l'augmentation de son capital social sont estimés à EUR 1.400,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, ce procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal la partie comparante a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. SANCHEZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/10037. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015053171/239.

(150060637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Longsol Invest I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 193.271.

Wir teilen mit, dass Herr Manuel Scheer mit Wirkung zum 28. Februar 2015 als Geschäftsführer der Gesellschaft zurückgetreten ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037148/10.

(150042249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Central European Participation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.125.050,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 120.155.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales effectif le 01/01/2015 que l'associé Prudential Insurance Company of America a cédé la totalité de ses cent cinquante mille et une (150,001.-) parts sociales détenues dans la Société à la société Prudential Legacy Insurance Company of New Jersey. Par conséquent, le capital social de la Société est départagé comme il suit:

- Prudential Legacy Insurance Company of New Jersey, 150,001 parts sociales;
- FEI Caixagest Immobiliario FF, 75,001 parts sociales, et
- Stichting Bedrijfstakpensioenfondsvoor de Bouwnijverheid, 180,000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14/01/2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015036839/18.

(150041886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Property Hof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.498.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of the month of March.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

SN Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twenty nine thousand six hundred seventy five euros (EUR 29,675), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 104.544 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms. Antonine Sanchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 24 March 2015 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Property Hof S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 104.498 (the "Company"), incorporated on 2 December 2004 by deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 163 of 23 February 2005 and the articles of association have been amended for the last time by the 2 undersigned notary on 29 January 2015, in the process of being published in the Mémorial.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state as follows:

I. The Sole Shareholder holds all the one hundred twenty-six (126) shares in issue in the Company, so that decisions can be validly taken on the items of the agenda.

II. The common draft terms of merger, of inter alia the Company (as absorbed company) and Property Bamberg/München S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg and registered with the RCS under number B 104.543 (the "Absorbing Company" and together with the Company, the "Merging Companies") (the "Merger Proposal"), had been approved by the respective board of managers of the Merging Companies at their respective meetings on 26 January 2015 and had been published on 20 February 2015 in the Mémorial number 468 in accordance with article 262 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law").

III. The items on which resolutions are to be passed are the following:

A) Acknowledgement of the Merger Proposal;

B) Approval of the Merger Proposal and decision to approve the realisation of the merger of the Company, as absorbed company, and Property Bamberg/München S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg and registered with the RCS under number B 104.543, as Absorbing Company in accordance with article 259 of the Law by the transfer, following the Company's dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company which shall occur and be effective from a legal perspective as from the date of this present deed (the "Effective Date");

C) Approval of the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company on the Effective Date in consideration of the issue by the Absorbing Company on the Effective Date of three (3) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each to the Sole Shareholder of the Company which shall carry the right to participate in the profits of the Absorbing Company as from the Effective Date; and

D) Acknowledgment of the effective date of the merger from a tax and accounting perspective, being 31 January 2014.

IV. The following formalities regarding the proposed merger have been fulfilled:

1) Publication on 20 February 2015 of the Merger Proposal in the Mémorial number 468, being at least one month before the date of the decision of the sole shareholders of the merging companies to decide on the Merger Proposal; and

2) Deposit of the documents in accordance with the article 267 of the Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the decision of the respective sole shareholder of the merging companies, which are to decide on the Merger Proposal, except for (i) the report in accordance with article 266 (5) of the Law; (ii) the report of the board of managers provided by article 265 (1) of the Law with respect to each of the merging companies; and (iii) the accounting statement provided by article 267 (1) c) of the Law, which were all waived on 26 January 2015 pursuant to resolutions of the respective sole shareholder of each of the merging companies.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were adopted:

First résolution

The Sole Shareholder declared that it had appropriate and sufficient knowledge of the Merger Proposal of the Company, providing for the absorption of the Company by the Absorbing Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company, without exception and reserves, to the Absorbing Company and will be effective from a legal perspective as from the Effective Date.

The Sole Shareholder noted that the Merger Proposal had been approved by the respective board of managers of the Merging Companies at their respective board held on 26 January 2015 and had been published in the 4 Mémorial number 468 of 20 February 2015, in accordance with article 262 of the Law.

Second résolution

The Sole Shareholder resolved to approve the Merger Proposal of the Company as published in the Mémorial number 468 of 20 February 2015 in all its provisions and in its entirety, without exception or reserves.

The Sole Shareholder resolved to approve that the merger by the transfer by the Company following its dissolution without liquidation of any and all assets liabilities, rights, obligations and contracts to the Absorbing Company in accordance with article 259 of the Law be realised on the Effective Date.

The Sole Shareholder resolved to approve the allocation as from the Effective Date of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company.

Third résolution

The Sole Shareholder noted that as a result of the merger, all the shares in issue of the Company shall be cancelled and new shares of the Absorbing Company shall be allocated to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder resolved to approve the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company on the Effective Date in consideration of the issue by the Absorbing Company on the Effective Date of three (3) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each to the Sole Shareholder of the Company which shall carry the right to participate in the profits of the Absorbing Company as from the Effective Date.

The newly issued ordinary shares in the Absorbing Company will be inscribed in the shareholders' register of the Absorbing Company on the Effective Date.

Fourth résolution

The Sole Shareholder noted that the merger will be effective, from an accounting and tax perspective, as from 31 January 2014 without prejudice to the provisions of article 273 of the Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary stated the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and the Absorbing Company, and the Merger Proposal pursuant to article 271 of the Law.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately EUR 1,300.-.

There being nothing further items on the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. After reading these minutes, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

SN Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-neuf mille six cent soixante-quinze (29.675 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (le «RCS») sous le numéro B 104.544 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mme Antonine Sanchez, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 24 mars 2015, laquelle sera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de Property Hof S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cent euros (EUR 12,600) et étant immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 104.498 (la «Société»), constituée le 2 décembre 2004 suivant acte reçu de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 163 du 23 février 2005, et dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 janvier 2015 suivant acte reçu du notaire soussigné en cours de publication au Mémorial.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les cent vingt-six (126) parts sociales en émission dans la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Le projet commun de fusion, entre inter alia, la Société (comme société absorbée) et Property Bamberg / München S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et enregistrée auprès du RCS sous le numéro B104.543, comme société absorbante, (la «Société Absorbante» et avec la Société les «Sociétés Fusionnantes») (le «Projet de Fusion») a été approuvé par les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes lors de leurs réunions respectives du 26 janvier 2015 et a été publié le 20 février 2015 au Mémorial numéro 468 conformément à l'article 262 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

III. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A) Constatation du Projet de Fusion;

B) Approbation du Projet de Fusion et décision d'approuver la réalisation de la fusion de la Société, comme société absorbée, et de Property Bamberg / München S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et enregistrée auprès du RCS sous le numéro 104.543, comme Société Absorbante conformément à l'article 259 de la Loi par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de la Société, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante laquelle aura lieu et sera effective d'un point de vue légal à partir de la date du présent acte (la «Date Effective»);

C) Approbation de l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante à la Date Effective en échange de l'émission par la Société Absorbante à la Date Effective de trois (3) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de cent euro (100 EUR) chacune à l'Associé Unique de la Société lesquelles apportent le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date Effective; et

D) Constatation de la date effective de la fusion d'un point de vue fiscal et comptable comme étant le 31 janvier 2014.

IV. Les formalités suivantes relatives à la fusion proposée ont été respectées:

1) Publication le 20 février 2015 du Projet de Fusion au Mémorial numéro 468, au moins un mois avant la date des décisions des associés uniques délibérant sur le Projet de Fusion; et

2) Dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la décision de l'associé unique respectif des sociétés participant à la fusion, qui décideront sur le Projet de Fusion, à l'exception (i) du rapport prévu par l'article 266 (5) de la Loi; (ii) du rapport du conseil de gérance prévu par l'article 265 (1) de la Loi concernant chacune des sociétés; et (iii) de l'état comptable prévu par l'article 267 (1) c) de la Loi, auxquels il a été renoncé le 26 janvier 2015 par les résolutions de l'associé unique respectif de chacune des Sociétés Fusionnantes.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a déclaré qu'il a eu une connaissance appropriée et suffisante du Projet de Fusion de la Société prévoyant l'absorption de la Société par la Société Absorbante.

La fusion sera réalisée par l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société, sans exceptions ni 8 réserves, à la Société Absorbante et elle sera effective d'un point de vue légal à compter de la Date Effective.

L'Associé Unique a noté que le Projet de Fusion a été approuvé par les conseils de gérance respectifs des Sociétés Fusionnantes à leurs réunions respectives le 26 janvier 2015 et a été publié au Mémorial numéro 469 du 20 février 2015, conformément à l'article 262 de la Loi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Projet de Fusion de la Société tel que publié au Mémorial numéro 468 du 20 février 2015 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exceptions ni réserves.

L'Associé Unique a décidé d'approuver que la fusion par le transfert par la Société, suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous ses actifs, passifs, droits, obligations et contrats, à la Société Absorbante conformément à l'article 259 de la Loi sera réalisée à compter de la Date Effective.

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'allocation à compter de la Date Effective de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante.

Troisième résolution

L'Associé Unique a noté que, en tant que résultat de la fusion, toutes les parts sociales en émission de la Société seront annulées et de nouvelles parts sociales de la Société Absorbante seront allouées à l'Associé Unique.

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante à la Date Effective en échange de l'émission par la Société Absorbante de trois (3) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune à l'Associé Unique de la Société, lesquelles apportent le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date Effective.

Les nouvelles parts sociales émises dans la Société Absorbante seront inscrites dans le registre des associés de la Société Absorbante à la Date Effective.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a noté que la fusion sera effective, d'un point de vue comptable et fiscal, à compter du 31 janvier 2014, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi relatives aux effets de la fusion à l'égard des tiers.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion exécutés par la Société et la Société Absorbante, ainsi que du Projet de Fusion conformément à l'article 271 de la Loi.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant à la l'ordre du jour.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SANCHEZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/10034. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Receveur (signé): I. THILL.

Luxembourg, le 07 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015053172/198.

(150060808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Teleglobal Capital S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 138.483.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 26 février 2015 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme TELEGLOBAL CAPITAL S.A dont le siège social à L-1653 Luxembourg, 2-9 avenue Charles de Gaulle a été dénoncé en date du 28 avril 2010.

Le prédit jugement a nommé juge commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Anne DEVIN-KESSLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 20 mars 2015.

Pour extrait conforme

Anne DEVIN-KESSLER

Le liquidateur

Référence de publication: 2015036653/19.

(150039922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Property Langenfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.538.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of the month of March.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

SN Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twenty nine thousand six hundred seventy five euros (EUR 29,675), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 104.544 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms. Antonine Sanchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 24 March 2015 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Property Langenfeld S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 104.538 (the "Company"), incorporated on 2 December 2004 by deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 162 of 23 February 2005 and the articles of association have been amended for the last time by the undersigned notary on 29 January 2015, in the process of being published in the Mémorial.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state as follows:

I. The Sole Shareholder holds all the one hundred twenty-six (126) shares in issue in the Company, so that decisions can be validly taken on the items of the agenda.

II. The common draft terms of merger, of inter alia the Company, as absorbed company, and Property Siegen S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg and registered with the RCS under number B 104.888 (the "Absorbing Company" and together with the Company, the "Merging Companies") (the "Merger Proposal"), had been approved by the respective board of managers of the Merging Companies at their respective meetings on 26 January 2015 and had been published on 20 February 2015 in the Mémorial number 469 in accordance with article 262 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law").

III. The items on which resolutions are to be passed are the following:

A) Acknowledgement of the Merger Proposal;

B) Approval of the Merger Proposal and decision to approve the realisation of the merger of the Company, as absorbed company, and Property Siegen S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg and registered with the RCS under number B 104.888, as Absorbing Company in accordance with article 259 of the Law by the transfer, following the Company's dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company which shall occur and be effective from a legal perspective as from the date of this present deed (the "Effective Date");

C) Approval of the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company on the Effective Date in consideration of the issue by the Absorbing Company on the Effective Date of two hundred fifty-six (256) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each to the Sole Shareholder of the Company which shall carry the right to participate in the profits of the Absorbing Company as from the Effective Date; and

D) Acknowledgment of the effective date of the merger from a tax and accounting perspective, being 31 January 2014.

IV. The following formalities regarding the proposed merger have been fulfilled:

1) Publication on 20 February 2015 of the Merger Proposal in the Mémorial number 469, being at least one month before the date of the decision of the sole shareholders of the merging companies to decide on the Merger Proposal; and

2) Deposit of the documents in accordance with the article 267 of the Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the decision of the respective sole shareholder of the merging companies, which are to decide on the Merger Proposal, except for (i) the report in accordance with article 266 (5) of the Law; (ii) the report of the board of managers provided by article 265 (1) of the Law with respect to each of the merging companies; and (iii) the accounting statement provided by article 267 (1) c) of the Law, which were all waived on 26 January 2015 pursuant to resolutions of the respective sole shareholder of each of the merging companies.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were adopted:

First resolution

The Sole Shareholder declared that it had appropriate and sufficient knowledge of the Merger Proposal of the Company, providing for the absorption of the Company by the Absorbing Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company, without exception and reserves, to the Absorbing Company and will be effective from a legal perspective as from the Effective Date.

The Sole Shareholder noted that the Merger Proposal had been approved by the respective board of managers of the Merging Companies at their respective board held on 26 January 2015 and had been published in the Mémorial number 469 of 20 February 2015, in accordance with article 262 of the Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the Merger Proposal of the Company as published in the Mémorial number 469 of 20 February 2015 in all its provisions and in its entirety, without exception or reserves.

The Sole Shareholder resolved to approve that the merger by the transfer by the Company following its dissolution without liquidation of any and all assets liabilities, rights, obligations and contracts to the Absorbing Company in accordance with article 259 of the Law be realised on the Effective Date.

The Sole Shareholder resolved to approve the allocation as from the Effective Date of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company.

Third resolution

The Sole Shareholder noted that as a result of the merger, all the shares in issue of the Company shall be cancelled and new shares of the Absorbing Company shall be allocated to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder resolved to approve the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company on the Effective Date in consideration of the issue by the Absorbing Company on the Effective Date of two hundred fifty-six (256) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each to the Sole Shareholder of the Company which shall carry the right to participate in the profits of the Absorbing Company as from the Effective Date.

The newly issued ordinary shares in the Absorbing Company will be inscribed in the shareholders' register of the Absorbing Company on the Effective Date.

Fourth resolution

The Sole Shareholder noted that the merger will be effective, from an accounting and tax perspective, as from 31 January 2014 without prejudice to the provisions of article 273 of the Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary stated the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and the Absorbing Company, and the Merger Proposal pursuant to article 271 of the Law.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately EUR 1,300.-.

There being nothing further items on the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. After reading these minutes, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

SN Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-neuf mille six cent soixante-quinze (29.675 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (le «RCS») sous le numéro B 104.544 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mme Antonine Sanchez, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 24 mars 2015, laquelle sera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de Property Langenfeld S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cents euros (EUR 12,600) et étant immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 104.538 (la «Société»), constituée le 2 décembre 2004 suivant acte reçu de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 162 du 23 février 2005, et dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 janvier 2015, suivant acte reçu du notaire soussigné en cours de publication au Mémorial.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les cent vingt-six (126) parts sociales en émission dans la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Le projet commun de fusion, entre inter alia, la Société (comme société absorbée) et Property Siegen S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et enregistrée auprès du RCS sous le numéro B104.888, comme société absorbante, (la «Société Absorbante») et avec la Société les «Sociétés Fusionnantes») (le «Projet de Fusion») a été approuvé par les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes lors de leurs réunions respectives du 26 janvier 2015 et a été publié le 20 février 2015 au Mémorial numéro 469 conformément à l'article 262 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

III. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A) Constatation du Projet de Fusion;

B) Approbation du Projet de Fusion et décision d'approuver la réalisation de la fusion de la Société, comme société absorbée, et de Property Siegen S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et enregistrée auprès du RCS sous le numéro 104.888, comme Société Absorbante conformément à l'article 259 de la Loi par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de la Société, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante laquelle aura lieu et sera effective d'un point de vue légal à partir de la date du présent acte (la «Date Effective»);

C) Approbation de l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante à la Date Effective en échange de l'émission par la Société Absorbante à la Date Effective de deux cent cinquante-six (256) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de cent euro (100 EUR) chacune à l'Associé Unique de la Société lesquelles apportent le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date Effective; et

D) Constatation de la date effective de la fusion d'un point de vue fiscal et comptable comme étant le 31 janvier 2014.

IV. Les formalités suivantes relatives à la fusion proposée ont été respectées:

1) Publication le 20 février 2015 du Projet de Fusion au Mémorial numéro 469, au moins un mois avant la date des décisions des associés uniques délibérant sur le Projet de Fusion; et

2) Dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la décision de l'associé unique respectif des sociétés participant à la fusion, qui décideront sur le Projet de Fusion, à l'exception (i) du rapport prévu par l'article 266 (5) de la Loi; (ii) du rapport du conseil de gérance prévu par l'article 265 (1) de la Loi concernant chacune des sociétés; et (iii) de l'état comptable prévu par l'article 267 (1) c) de la Loi, auxquels il a été renoncé le 26 janvier 2015 par les résolutions de l'associé unique respectif de chacune des Sociétés Fusionnantes.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a déclaré qu'il a eu une connaissance appropriée et suffisante du Projet de Fusion de la Société prévoyant l'absorption de la Société par la Société Absorbante.

La fusion sera réalisée par l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société, sans exceptions ni réserves, à la Société Absorbante et elle sera effective d'un point de vue légal à compter de la Date Effective.

L'Associé Unique a noté que le Projet de Fusion a été approuvé par les conseils de gérance respectifs des Sociétés Fusionnantes à leurs réunions respectives le 26 janvier 2015 et a été publié au Mémorial numéro 469 du 20 février 2015, conformément à l'article 262 de la Loi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Projet de Fusion de la Société tel que publié au Mémorial numéro 469 du 20 février 2015 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exceptions ni réserves.

L'Associé Unique a décidé d'approuver que la fusion par le transfert par la Société, suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous ses actifs, passifs, droits, obligations et contrats, à la Société Absorbante conformément à l'article 259 de la Loi sera réalisée à compter de la Date Effective.

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'allocation à compter de la Date Effective de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante.

Troisième résolution

L'Associé Unique a noté que, en tant que résultat de la fusion, toutes les parts sociales en émission de la Société seront annulées et de nouvelles parts sociales de la Société Absorbante seront allouées à l'Associé Unique.

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante à la Date Effective en échange de l'émission par la Société Absorbante de deux cent cinquante-six (256) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune à l'Associé Unique de la Société, lesquelles apportent le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date Effective.

Les nouvelles parts sociales émises dans la Société Absorbante seront inscrites dans le registre des associés de la Société Absorbante à la Date Effective.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a noté que la fusion sera effective, d'un point de vue comptable et fiscal, à compter du 31 janvier 2014, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi relatives aux effets de la fusion à l'égard des tiers.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion exécutés par la Société et la Société Absorbante, ainsi que du Projet de Fusion conformément à l'article 271 de la Loi.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SANCHEZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/10038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015053173/201.

(150060691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Property Trier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.533.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of the month of March.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

SN Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twenty nine thousand six hundred seventy five euros (EUR 29,675), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 104.544 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms. Antonine Sanchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 24 March 2015 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Property Trier S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600) and registered with the RCS under number B 104.533 (the “Company”), incorporated on 2 December 2004 by deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), number 162 of 23 February 2005, which articles of association have been amended for the last time by the undersigned notary, on 29 January 2015, in the process of being published in the Mémorial.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state as follows:

I. The Sole Shareholder holds all the one hundred twenty-six (126) shares in issue in the Company, so that decisions can be validly taken on the items of the agenda.

II. The common draft terms of merger, of inter alia the Company, as absorbed company, and Property Siegen S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg and registered with the RCS under number B 104.888 (the “Absorbing company” and together with the Company, the “Merging Companies) (the “Merger Proposal”), had been approved by the respective boards of managers of the Merging Companies at their respective meetings on 26 January 2015 and had been published on 20 February 2015 in the Mémorial number 469 in accordance with article 262 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the “Law”).

III. The items on which resolutions are to be passed are the following:

A) Acknowledgement of the Merger Proposal;

B) Approval of the Merger Proposal and decision to approve the realisation of the merger of the Company, as absorbed company, and Property Siegen S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg and registered with the RCS under number B 104.888, as Absorbing Company in accordance with article 259 of the Law by the transfer, following the Company’s dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company which shall occur and be effective from a legal perspective as from the date of this present deed (the “Effective Date”);

C) Approval of the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company on the Effective Date in consideration of the issue by the Absorbing Company on the Effective Date of fifty-eight (58) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each to the Sole Shareholder which shall carry the right to participate in the profits of the Absorbing Company as from the Effective Date; and

D) Acknowledgment of the effective date of the merger from a tax and accounting perspective, being 31 January 2014.

IV. The following formalities regarding the proposed merger have been fulfilled:

1) Publication on 20 February 2015 of the Merger Proposal in the Mémorial number 469, being at least one month before the date of the decision of the sole shareholders of the Merging Companies to decide on the Merger Proposal; and

2) Deposit of the documents in accordance with the article 267 of the Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the decision of the respective sole shareholder of the Merging Companies, which are to decide on the Merger Proposal, except for (i) the report in accordance with article 266 (5) of the Law; (ii) the report of the board of managers provided by article 265 (1) of the Law with respect to each of the Merging Companies; and (iii) the accounting statement provided by article 267 (1) c) of the Law, which were all waived on 26 January 2015 pursuant to resolutions of the respective sole shareholder of each of the Merging Companies.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were adopted:

First resolution

The Sole Shareholder declared that it had appropriate and sufficient knowledge of the Merger Proposal of the Company, providing for the absorption of the Company by the Absorbing Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company, without exception and reserves, to the Absorbing Company and will be effective from a legal perspective as from the Effective Date.

The Sole Shareholder noted that the Merger Proposal had been approved by the respective board of managers of the Merging Companies at their respective board held on 26 January 2015 and had been published in the Mémorial number 469 of 20 February 2015, in accordance with article 262 of the Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the Merger Proposal of the Company as published in the Mémorial number 469 of 20 February 2015 in all its provisions and in its entirety, without exception or reserves.

The Sole Shareholder resolved to approve that the merger by the transfer by the Company following its dissolution without liquidation of any and all assets liabilities, rights, obligations and contracts to the Absorbing Company in accordance with article 259 of the Law be realised on the Effective Date.

The Sole Shareholder resolved to approve the allocation as from the Effective Date of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company.

Third resolution

The Sole Shareholder noted that as a result of the merger, all the shares in issue of the Company shall be cancelled and new shares of the Absorbing Company shall be allocated to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder resolved to approve the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company on the Effective Date in consideration of the issue by the Absorbing Company on the Effective Date of fifty-eight (58) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each to the Sole Shareholder of the Company which shall carry the right to participate in the profits of the Absorbing Company as from the Effective Date.

The newly issued ordinary shares in the Absorbing Company will be inscribed in the shareholders' register of the Absorbing Company on the Effective Date.

Fourth resolution

The Sole Shareholder noted that the merger will be effective, from an accounting and tax perspective, as from 31 January 2014 without prejudice to the provisions of article 273 of the Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary stated the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and the Absorbing Company, and the Merger Proposal pursuant to article 271 of the Law.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately EUR 1,300.-.

There being nothing further items on the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. After reading these minutes, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

SN Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-neuf mille six cent soixante-quinze (29.675 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (le «RCS») sous le numéro B 104.544 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mme Antonine Sanchez, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 24 mars 2015, laquelle sera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de Property Trier S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cents euros (EUR 12,600) et étant immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 104.533 (la «Société»), constituée le 2 décembre 2004 suivant acte reçu de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 162 du 23 février 2005, et dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 janvier 2015, suivant acte reçu du notaire soussigné en cours de publication au Mémorial.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les cent vingt-six (126) parts sociales en émission dans la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Le projet commun de fusion, entre inter alia, la Société, comme société absorbée, et Property Siegen S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et enregistrée auprès du RCS sous le numéro B104.888, comme société absorbante, (la «Société Absorbante» et avec la Société les «Sociétés Fusionnantes») (le «Projet de Fusion») a été approuvé par les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes lors de leurs réunions respectives du 26 janvier 2015 et a été publié le 20 février 2015 au Mémorial numéro 469 conformément à l'article 262 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

III. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A) Constatation du Projet de Fusion;

B) Approbation du Projet de Fusion et décision d'approuver la réalisation de la fusion de la Société, comme société absorbée, et de Property Siegen S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et enregistrée auprès du RCS sous le numéro 104.888, comme Société Absorbante, conformément à l'article 259 de la Loi par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de la Société, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante laquelle aura lieu et sera effective d'un point de vue légal à partir de la date du présent acte (la «Date Effective»);

C) Approbation de l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante à la Date Effective en échange de l'émission par la Société Absorbante à la Date Effective de cinquante-huit (58) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de cent euro (100 EUR) chacune à l'Associé Unique lesquelles apportent le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date Effective; et

D) Constatation de la date effective de la fusion d'un point de vue fiscal et comptable comme étant le 31 janvier 2014.

IV. Les formalités suivantes relatives à la fusion proposée ont été respectées:

1) Publication le 20 février 2015 du Projet de Fusion au Mémorial numéro 469, au moins un mois avant la date des décisions des associés uniques délibérant sur le Projet de Fusion; et

2) Dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la décision de l'associé unique respectif des sociétés participant à la fusion, qui décideront sur le Projet de Fusion, à l'exception (i) du rapport prévu par l'article 266 (5) de la Loi; (ii) du rapport du conseil de gérance prévu par l'article 265 (1) de la Loi concernant chacune des sociétés; et (iii) de l'état comptable prévu par l'article 267 (1) c) de la Loi, auxquels il a été renoncé le 26 janvier 2015 par les résolutions de l'associé unique respectif de chacune des Sociétés Fusionnantes.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a déclaré qu'il a eu une connaissance appropriée et suffisante du Projet de Fusion de la Société prévoyant l'absorption de la Société par la Société Absorbante.

La fusion sera réalisée par l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société, sans exceptions ni réserves, à la Société Absorbante et elle sera effective d'un point de vue légal à compter de la Date Effective.

L'Associé Unique a noté que le Projet de Fusion a été approuvé par les conseils de gérance respectifs des Sociétés Fusionnantes à leurs réunions respectives le 26 janvier 2015 et a été publié au Mémorial numéro 469 du 20 février 2015, conformément à l'article 262 de la Loi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Projet de Fusion de la Société tel que publié au Mémorial numéro 469 du 20 février 2015 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exceptions ni réserves.

L'Associé Unique a décidé d'approuver que la fusion par le transfert par la Société, suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous ses actifs, passifs, droits, obligations et contrats, à la Société Absorbante conformément à l'article 259 de la Loi sera réalisée à compter de la Date Effective.

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'allocation à compter de la Date Effective de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante.

Troisième résolution

L'Associé Unique a noté que, en tant que résultat de la fusion, toutes les parts sociales en émission de la Société seront annulées et de nouvelles parts sociales de la Société Absorbante seront allouées à l'Associé Unique.

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante à la Date Effective en échange de l'émission par la Société Absorbante de cinquante-huit (58) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune à l'Associé Unique de la Société, lesquelles apportent le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date Effective.

Les nouvelles parts sociales émises dans la Société Absorbante seront inscrites dans le registre des associés de la Société Absorbante à la Date Effective.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a noté que la fusion sera effective, d'un point de vue comptable et fiscal, à compter du 31 janvier 2014, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi relatives aux effets de la fusion à l'égard des tiers.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion exécutés par la Société et la Société Absorbante, ainsi que du Projet de Fusion conformément à l'article 271 de la Loi.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant à la l'ordre du jour.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SANCHEZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/10039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015053174/198.

(150060776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Property Siegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.300,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.888.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of the month of March.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

SN Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twenty nine thousand six hundred seventy five euros (EUR 29,675), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 104.544 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms. Antonine Sanchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 24th March 2015, which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Property Siegen S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600) and registered with the RCS under number B 104.888 (the "Company"), incorporated on 10 December 2004 by deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary then residing in Luxembourg-Bonnevoie, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 241 of 17 March 2005, which articles of association have been amended for the last time by the undersigned notary on 29 January 2015, in the process of being published in the Mémorial.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the one hundred twenty-six (126) shares in issue in the Company, so that decisions can be validly taken on the items of the agenda.

II. The common draft terms of merger of the Company, as absorbing company, and Property Langenfeld S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg and registered with the RCS under number B 104.538 ("Property Langenfeld"), as absorbed company, (the "Merger Proposal 1") had been approved by the board of managers of Property Langenfeld and the board of managers of the Company on 26 January 2015 and had been published on 20 February 2015 in the Mémorial number 469 in accordance with article 262 of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law");

The common draft terms of merger of the Company, as absorbing company, and Property Trier S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg and registered with the RCS under number B 104.533 ("Property Trier"), as absorbed company, (the "Merger Proposal 2") had been approved by the board of managers of Property Trier and the board of managers of the Company on 26 January 2015 and had been published on 20 February 2015 in the Mémorial number 469 in accordance with article 262 of the 1915 Law;

The common draft terms of merger of the Company, as absorbing company, and Property Weinheim S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg and registered with the RCS under number B 104.566 (“Property Weinheim”), as absorbed company, (the “Merger Proposal 3” and together with the Merger Proposal 1 and the Merger Proposal 2, the “Mergers Proposals”) had been approved by the board of managers of Property Weinheim and the board of managers of the Company on 26 January 2015 and had been published on 20 February 2015 in the Mémorial number 469 in accordance with article 262 of the 1915 Law.

III. The items on which resolutions are to be passed are the following:

1) Acknowledgment of the Mergers Proposals;

2) Approval of the Mergers Proposals and decision to realise the mergers of the Company, as absorbing company, and Property Langenfeld S.à r.l, Property Trier S.à r.l and Property Weinheim S.à r.l as absorbed companies (the “Absorbed Companies”), according to article 259 of the 1915 Law by the contribution, following the Absorbed Companies’ dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies to the Company which shall occur from the date of the present deed (the “Effective Date”);

3) Approval of the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of Property Langenfeld to the Company on the Effective Date in consideration of the issue by the Company of two hundred fifty-six (256) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each to the sole shareholder of Property Langenfeld which shall carry the right to participate in the profits of the Company as from the Effective Date;

4) Approval of the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of Property Trier to the Company on the Effective Date in consideration of the issue by the Company of fifty-eight (58) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each to the Sole Shareholder of Property Trier which shall carry the right to participate in the profits of the Company as from the Effective Date;

5) Approval of the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of Property Weinheim to the Company on the Effective Date in consideration of the issue by the Company of one hundred eighty-three (183) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each to the Sole Shareholder of Property Weinheim which shall carry the right to participate in the profits of the Company as from the Effective Date;

6) Consequential amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

7) Acknowledgement of the effective date of the merger from a tax and accounting perspective, being 31 January 2014.

IV. The provisions regarding mergers of the 1915 Law have been fulfilled:

a) publication on 20 February 2015 of the Mergers Proposals in the Mémorial number 469, at least one month before the date of the general meetings deciding on the Mergers Proposals;

b) deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the general meeting of the merging companies respectively, which are to decide on the Mergers Proposals, except for (i) the report in accordance with article 266 (5) of the 1915 Law; (ii) the report of the board of managers provided by article 265 (1) of the 1915 Law with respect to each of the merging companies; and (iii) the accounting statement provided by article 267 (1) c) of the 1915 Law, which were all waived on 26 January 2015 pursuant to resolutions of the respective sole shareholder of each of the merging companies.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were adopted:

First resolution

The Sole Shareholder declared that it had appropriate and sufficient knowledge of the Mergers Proposals of the Company, providing for the absorption of the Absorbed Companies by the Company.

The mergers will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies, without exception and reserves, to the Company and will be effective from a legal perspective as from the Effective Date.

The Meeting noted that the Merger Proposal 1 had been approved by the board of managers of the Company on 26 January 2015 and had been published in the Mémorial number 469 of 20 February 2015, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

The Meeting also noted that the Merger Proposal 2 had been approved by the board of managers of the Company on 26 January 2015 and had been published in the Mémorial number 469 of 20 February 2015, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

The Meeting further noted that the Merger Proposal 3 had been approved by the board of managers of the Company on 26 January 2015 and had been published in the Mémorial number 469 of 20 February 2015, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the Mergers Proposals in all their provisions and in their entirety, without exception or reserves.

The Sole Shareholder resolved to realise the mergers by the transfer by the Absorbed Companies following their dissolution without liquidation of any and all assets liabilities, rights, obligations and contracts to the Company, in accordance with article 259 of the 1915 Law.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the mergers of the Absorbed Companies into the Company and the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies to the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to issue two hundred fifty-six (256) new shares, in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of Property Langenfeld to the Company in accordance with article 259 of the 1915 Law to the sole shareholder of Property Langenfeld, pursuant to the share exchange ratio set forth in the Merger Proposal 1.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to resolved to issue fifty-eight (58) new hares, in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of Property Trier to the Company in accordance with article 259 of the 1915 Law to the sole shareholder of Property Trier, pursuant to the share exchange ratio set forth in the Merger Proposal 2.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to resolved to issue one hundred eighty-three (183) new hares, in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of Property Weinheim to the Company in accordance with article 259 of the 1915 Law to the sole shareholder of Property Weinheim, pursuant to the share exchange ratio set forth in the Merger Proposal 2.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to consequently amend article 6 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s capital is set at EUR 62,300.- (sixty-two thousand three hundred Euro) represented by 623 (six hundred twenty-six) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.”

Eighth resolution

The Meeting noted that the mergers are effective, from an accounting and tax point of view, as from 31 January 2014 without prejudice to the provisions of article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary stated, the existence and the legality of the deeds and formalities of the mergers executed by the Company and the Absorbed Companies, and the Merger Proposals.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the increase of its share capital and of these mergers are estimated at approximately EUR 1,400.-.

There being nothing further items on the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

SN Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-neuf mille six cent soixante-quinze (29.675 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (le «RCS») sous le numéro B 104.544 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mme Antonine Sanchez, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 24 mars 2015, laquelle sera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de Property Siegen S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cents euros (EUR 12,600) et étant immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 104.888 (la «Société»), constituée le 10 décembre 2004 suivant acte reçu de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 241 du 17 mars 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 janvier 2015, suivant acte reçu du notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les cent vingt-six (126) parts sociales en émission dans la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Le projet de fusion de la Société, comme société absorbante, et Property Langenfeld S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et étant immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 104.538 («Property Langenfeld»), comme société absorbée (le «Projet de Fusion 1») a été approuvé par le conseil de gérance de Property Langenfeld et le conseil de gérance de la Société le 26 janvier 2015 et a été publié le 20 février 2015 dans le Mémorial numéro 469 conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées (la «Loi de 1915»);

Le projet de fusion de la Société, comme société absorbante, et Property Trier S.à r.l. («Property Trier»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et étant immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 104.533 comme société absorbée (le «Projet de Fusion 2») a été approuvé par le Conseil de gérance de Property Trier et par le conseil de gérance de la société le 26 janvier 2015 et a été publié le 20 février 2015 dans le Mémorial numéro 469 conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

Le projet de fusion de la Société, comme société absorbante, et Property Weinheim S.à r.l. («Property Weinheim»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et étant immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 104.566 comme société absorbée (le «Projet de Fusion 3») et ensemble avec le Projet de Fusion 1 et le Projet de Fusion 2, les «Projets de Fusions») a été approuvé par le Conseil de gérance de Property Weinheim et par le conseil de gérance de la Société le 26 janvier 2015 et a été publié le 20 février 2015 dans le Mémorial numéro 469 conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Constatation des Projets de Fusions;

2. Approbation des Projets de Fusions et décision d'approuver la réalisation de la fusion de la Société, comme société absorbante, et de Property Langenfeld S.à r.l., Property Trier S.à r.l et Property Weinheim S.à r.l., comme sociétés absorbées (les «Sociétés Absorbées»), conformément à l'article 259 de la Loi de 1915 par le transfert suite à la dissolution sans liquidation des Sociétés Absorbées, de tous les avoirs, dettes, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées à la Société, laquelle aura lieu et sera effective d'un point de vue légal à partir de la date du présent acte (la «Date Effective»);

3. Approbation de l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de Property Langenfeld à la Société à la Date Effective en échange de l'émission par la Société à la Date Effective de deux cent cinquante-six (256) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de cent euro (100 EUR) chacune à l'associé unique de Property Weinheim lesquelles apportent le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date Effective;

4. Approbation de l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de Property Trier à la Société à la Date Effective en échange de l'émission par la Société à la Date Effective de cinquante-huit (58) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de cent euro (100 EUR) chacune à l'associé unique de Property Trier lesquelles apportent le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date Effective;

5. Approbation de l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de Property Weinheim à la Société à la Date Effective en échange de l'émission par la Société à la Date Effective de cent quatre-vingt-trois (183) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de cent euro (100 EUR) chacune à l'associé unique de Property Weinheim lesquelles apportent le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date Effective;

6. En conséquence modification de l'article 6 des statuts de la Société;

7. Constatation de la date effective de la fusion d'un point de vue fiscal et comptable comme étant le 31 janvier 2014.

IV. Les dispositions relatives aux fusions de la Loi de 1915 ont été respectées:

a) Publication en date du 20 février 2015 des Projets de Fusions dans le Mémorial numéro 468, au moins un mois avant la date des assemblées générales décidant du Projet de fusion;

b) Dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale de chacune des Sociétés Fusionnantes, qui décideront sur les Projets de Fusion, à l'ex-

ception (i) du rapport prévu par l'article 266 (5) de la Loi de 1915; (ii) du rapport du conseil de gérance prévu par l'article 265 (1) de la Loi de 1915 concernant chacune des sociétés; et (iii) de l'état comptable prévu par l'article 267 (1) c) de la Loi de 1915, auxquels il a été renoncé le 26 janvier 2015 par les résolutions de l'associé unique respectif de chacune des sociétés fusionnantes.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a déclaré qu'elle avait une connaissance appropriée et suffisante du Projet de Fusion de la Société, prévoyant l'absorption des Sociétés Absorbées par la Société.

Les fusions seront réalisées par la contribution de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées, sans exception ni réserves, à la Société et elles seront effectives d'un point de vue légal à compter de la Date Effective.

L'Associé Unique constate que le Projet de Fusion 1 avait été approuvé par le conseil de gérance de la Société en date du 26 janvier 2015 et a été publié au Mémorial numéro 469 du 20 février 2015, conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi de 1915.

L'Associé Unique constate aussi que le Projet de Fusion 2 avait été approuvé par le conseil de gérance de la Société en date du 26 janvier 2015 et a été publié au Mémorial numéro 469 du 20 février 2015, conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi de 1915.

L'Associé Unique constate aussi que le Projet de Fusion 3 avait été approuvé par le conseil de gérance de la Société en date du 26 janvier 2015 et a été publié au Mémorial numéro 469 du 20 février 2015, conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Projets de Fusions dans toutes leurs dispositions et dans leur intégralité, sans exception ni réserves.

L'Associé Unique a décidé de réaliser les fusions par le transfert universel par les Sociétés Absorbées, suite à leur dissolution sans liquidation de tous leurs actifs, passifs, droits, obligations et contrats à la Société, conformément à l'article 259 de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver les fusions des Sociétés Absorbées dans la Société et la contribution de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées à la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre deux cent cinquante-six (256) actions nouvelles, en contrepartie du transfert de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de Property Langenfeld à la Société conformément à l'article 259 de la Loi de 1915, à l'associé unique de Property Langenfeld, suite au ratio d'échange des actions tel que fixé dans le Projet de Fusion 1.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre cinquante-huit (58) actions nouvelles, en contrepartie du transfert de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de Property Trier à la Société conformément à l'article 259 de la Loi de 1915, à l'associé unique de Property Trier suite au ratio d'échange des actions tel que fixé dans le Projet de Fusion 2.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre cent quatre-vingt-trois (183) actions nouvelles, en contrepartie du transfert de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de Property Weinheim à la Société conformément à l'article 259 de la Loi de 1915, à l'associé unique de Property Weinheim suite au ratio d'échange des actions tel que fixé dans le Projet de Fusion 3.

Septième résolution

L'Associé Unique a décidé par conséquent de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin d'avoir la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 62.300,- (soixante-deux mille trois cents euros) représentés par 623 (six cent vingt-trois) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes"

Huitième résolution

L'Associé Unique constate que les fusions sont effectives d'un point de vue comptable et fiscal à compter du 31 janvier 2014, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 concernant les effets de la fusion à l'égard des tiers.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actions et formalités relatives à la fusion exécutées par les Sociétés Absorbées et la Société, ainsi que des Projets de Fusions.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de ces fusions et de l'augmentation de son capital social sont estimés à EUR 1.400,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, ce procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal la partie comparante a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. SANCHEZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/10041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015053885/275.

(150061105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Wandsworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.781.

EXTRAIT

Le conseil d'administration coopte avec effet au 30 juin 2014 Monsieur Wim Van Lommel, dirigeant d'entreprise, demeurant professionnellement au 28 avenue Monterey - L-2163 Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Florian Berthier, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration coopte avec effet au 18 février 2015 VLD Consult Sàrl, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28 avenue Monterey - L-2163 Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Richard Hawel, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

Madame Birgit Dullaert, employée privée, demeurant professionnellement au 28 avenue Monterey -L-2163 Luxembourg, sera le représentant permanent de VLD Consult Sàrl au sein du conseil d'administration de fa société.

Le conseil d'administration nomme avec effet immédiat Monsieur Wim Van Lommel, dirigeant d'entreprise, demeurant professionnellement au 28 avenue Monterey - L-2163 Luxembourg, au poste de Président du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration délègue avec effet immédiat la gestion journalière de la société à Monsieur Wim Van Lommel, dirigeant d'entreprise, demeurant professionnellement au 28 avenue Monterey - L-2163 Luxembourg en remplacement de Monsieur Florian Berthier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Pour WANDSWORTH S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2015036690/28.

(150041020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Property Weinheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.566.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of the month of March.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

SN Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twenty nine thousand six hundred seventy five euros (EUR 29,675), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 104.544 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms. Antonine Sanchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 24th March 2015 which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Property Weinheim S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 104.566 (the "Company"), incorporated on 2 December 2004 by deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 166 of 23 February 2005 and the articles of association have been amended for the last time by the undersigned notary on 29 January 2015, in the process of being published in the Mémorial.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state as follows:

I. The Sole Shareholder holds all the one hundred twenty-six (126) shares in issue in the Company, so that decisions can be validly taken on the items of the agenda.

II. The common draft terms of merger, of inter alia the Company (as absorbed company) and Property Siegen S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg and registered with the RCS under number B 104.888 (the "Absorbing Company" and together with the Company, the "Merging Companies") (the "Merger Proposal"), had been approved by the respective board of managers of the Merging Companies at their respective meetings on 26 January 2015 and had been published on 20 February 2015 in the Mémorial number 469 in accordance with article 262 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law").

III. The items on which resolutions are to be passed are the following:

A) Acknowledgement of the Merger Proposal;

B) Approval of the Merger Proposal and decision to approve the realisation of the merger of the Company, as absorbed company, and Property Siegen S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg and registered with the RCS under number B 104.888, as Absorbing Company in accordance with article 259 of the Law by the transfer, following the Company's dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company which shall occur and be effective from a legal perspective as from the date of this present deed (the "Effective Date");

C) Approval of the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company on the Effective Date in consideration of the issue by the Absorbing Company on the Effective Date of one hundred eighty three (183) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each to the Sole Shareholder of the Company which shall carry the right to participate in the profits of the Absorbing Company as from the Effective Date; and

D) Acknowledgment of the effective date of the merger from a tax and accounting perspective, being 31 January 2014.

IV. The following formalities regarding the proposed merger have been fulfilled:

1) Publication on 20 February 2015 of the Merger Proposal in the Mémorial number 469, being at least one month before the date of the decision of the sole shareholders of the merging companies to decide on the Merger Proposal; and

2) Deposit of the documents in accordance with the article 267 of the Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the decision of the respective sole shareholder of the merging companies, which are to decide on the Merger Proposal, except for (i) the report in accordance with article 266 (5) of the Law; (ii) the report of the board of managers provided by article 265 (1) of the Law with respect to each of the merging companies; and (iii) the accounting statement provided by article 267 (1) c) of the Law, which were all waived on 26 January 2015 pursuant to resolutions of the respective sole shareholder of each of the merging companies.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were adopted:

First resolution

The Sole Shareholder declared that it had appropriate and sufficient knowledge of the Merger Proposal of the Company, providing for the absorption of the Company by the Absorbing Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company, without exception and reserves, to the Absorbing Company and will be effective from a legal perspective as from the Effective Date.

The Sole Shareholder noted that the Merger Proposal had been approved by the respective board of managers of the Merging Companies at their respective board held on 26 January 2015 and had been published in the Mémorial number 469 of 20 February 2015, in accordance with article 262 of the Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the Merger Proposal of the Company as published in the Mémorial number 469 of 20 February 2015 in all its provisions and in its entirety, without exception or reserves.

The Sole Shareholder resolved to approve that the merger by the transfer by the Company following its dissolution without liquidation of any and all assets liabilities, rights, obligations and contracts to the Absorbing Company in accordance with article 259 of the Law be realised on the Effective Date.

The Sole Shareholder resolved to approve the allocation as from the Effective Date of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company.

Third resolution

The Sole Shareholder noted that as a result of the merger, all the shares in issue of the Company shall be cancelled and new shares of the Absorbing Company shall be allocated to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder resolved to approve the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company on the Effective Date in consideration of the issue by the Absorbing Company on the Effective Date of one hundred eighty three (183) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each to the Sole Shareholder of the Company which shall carry the right to participate in the profits of the Absorbing Company as from the Effective Date.

The newly issued ordinary shares in the Absorbing Company will be inscribed in the shareholders' register of the Absorbing Company on the Effective Date.

Fourth resolution

The Sole Shareholder noted that the merger will be effective, from an accounting and tax perspective, as from 31 January 2014 without prejudice to the provisions of article 273 of the Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary stated the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and the Absorbing Company, and the Merger Proposal pursuant to article 271 of the Law.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately EUR 1,300.-.

There being nothing further items on the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. After reading these minutes, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

SN Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-neuf mille six cent soixante-quinze (29.675 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (le «RCS») sous le numéro B 104.544 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mme Antonine Sanchez, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 24 mars 2015, laquelle sera annexée au présent acte après avoir été signée en varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de Property Weinheim S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cents euros (EUR 12,600) et étant immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 104.566 (la «Société»), constituée le 2 décembre 2004 suivant acte reçu de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 166 du 23 février 2005, et dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 janvier 2015 suivant acte reçu du notaire soussigné en cours de publication au Mémorial.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les cent vingt-six (126) parts sociales en émission dans la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Le projet commun de fusion, entre inter alia, la Société (comme société absorbée) et Property Siegen S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et enregistrée auprès du RCS sous le numéro B104.888, comme société absorbante, (la «Société Absorbante» et avec la Société les «Sociétés Fusionnantes») (le «Projet de Fusion») a été approuvé par les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes lors de leurs réunions respectives du 26 janvier 2015 et a été publié le 20 février 2015 au Mémorial numéro 469 conformément à l'article 262 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

III. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A) Constatation du Projet de Fusion;

B) Approbation du Projet de Fusion et décision d'approuver la réalisation de la fusion de la Société, comme société absorbée, et de Property Siegen S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et enregistrée auprès du RCS sous le numéro 104.888, comme Société Absorbante conformément à l'article 259 de la Loi par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de la Société, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante laquelle aura lieu et sera effective d'un point de vue légal à partir de la date du présent acte (la «Date Effective»);

C) Approbation de l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante à la Date Effective en échange de l'émission par la Société Absorbante à la Date Effective de cent quatre-vingt-trois (183) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de cent euro (100 EUR) chacune à l'Associé Unique de la Société lesquelles apportent le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date Effective; et

D) Constatation de la date effective de la fusion d'un point de vue fiscal et comptable comme étant le 31 janvier 2014.

IV. Les formalités suivantes relatives à la fusion proposée ont été respectées:

1) Publication le 20 février 2015 du Projet de Fusion au Mémorial numéro 469, au moins un mois avant la date des décisions des associés uniques délibérant sur le Projet de Fusion; et

2) Dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la décision de l'associé unique respectif des sociétés participant à la fusion, qui décideront sur le Projet de Fusion, à l'exception (i) du rapport prévu par l'article 266 (5) de la Loi; (ii) du rapport du conseil de gérance prévu par l'article 265 (1) de la Loi concernant chacune des sociétés; et (iii) de l'état comptable prévu par l'article 267 (1) c) de la Loi, auxquels il a été renoncé le 26 janvier 2015 par les résolutions de l'associé unique respectif de chacune des Sociétés Fusionnantes.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a déclaré qu'il a eu une connaissance appropriée et suffisante du Projet de Fusion de la Société prévoyant l'absorption de la Société par la Société Absorbante.

La fusion sera réalisée par l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société, sans exceptions ni réserves, à la Société Absorbante et elle sera effective d'un point de vue légal à compter de la Date Effective.

L'Associé Unique a noté que le Projet de Fusion a été approuvé par les conseils de gérance respectifs des Sociétés Fusionnantes à leurs réunions respectives le 26 janvier 2015 et a été publié au Mémorial numéro 469 du 20 février 2015, conformément à l'article 262 de la Loi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Projet de Fusion de la Société tel que publié au Mémorial numéro 469 du 20 février 2015 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exceptions ni réserves.

L'Associé Unique a décidé d'approuver que la fusion par le transfert par la Société, suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous ses actifs, passifs, droits, obligations et contrats, à la Société Absorbante conformément à l'article 259 de la Loi sera réalisée à compter de la Date Effective.

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'allocation à compter de la Date Effective de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante.

Troisième résolution

L'Associé Unique a noté que, en tant que résultat de la fusion, toutes les parts sociales en émission de la Société seront annulées et de nouvelles parts sociales de la Société Absorbante seront allouées à l'Associé Unique.

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante à la Date Effective en échange de l'émission par la Société Absorbante de cent quatre-vingt-trois (183) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune à l'Associé Unique de la Société, lesquelles apportent le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date Effective.

Les nouvelles parts sociales émises dans la Société Absorbante seront inscrites dans le registre des associés de la Société Absorbante à la Date Effective.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a noté que la fusion sera effective, d'un point de vue comptable et fiscal, à compter du 31 janvier 2014, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi relatives aux effets de la fusion à l'égard des tiers.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion exécutés par la Société et la Société Absorbante, ainsi que du Projet de Fusion conformément à l'article 271 de la Loi.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant à la l'ordre du jour.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SANCHEZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/1004. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015053887/201.

(150061363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Riganti Forging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.077.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 février 2015 que:

- La démission de Monsieur Patrick MOINET, administrateur, administrateur-délégué, et Président du Conseil d'Administration de la Société, avec effet au 13 février 2015, a été acceptée;
- Madame Katia CAMBON, née le 24 mai 1972 à Le Raincy, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 13 février 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036603/16.

(150040788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Helvetic Immo Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 194.943.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen,

on the twenty-third day of February.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

- 1) Mr Eric WEST, company manager, residing at 10, Wiesenstrasse, CH-8800 Thalwil (Switzerland); and
- 2) Mr Eric WEST, prenamed acting as trustee of SAN VERET TRUST, a trust governed by the laws of British Virgin Islands, established at 10, Wiesenstrasse, CH-8800 Thalwil (Switzerland).

(the "Founders").

The Founders are here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a two (2) proxies with power of substitution given under private seal in Thalwil (Switzerland), on 05 December 2014.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacity have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which they declare to incorporate.

Title I. - Name, Registered Office, Purpose, Duration

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company "société à responsabilité limitée" governed by the present Articles and by the relevant laws.

The name of the Company is "HELVETIC IMMO HOLDINGS S.à r.l."

Art. 2. The Company shall have its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the manager(s).

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders in an extraordinary general meeting.

Should any political, economic or social developments of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad by decision of the manager(s) until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a decision will not affect the company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

Art. 3. The Company's purpose is to have, take or acquire participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign legal companies.

The Company may acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, shares, rights, patents and licences, and other property (tangible and/or intangible), rights and interest in property as the Company shall deem fit. Generally, the Company may hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, in such terms and for such consideration as the Company may think fit at its sole and absolute discretion, and in particular for shares or securities of any legal entity, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any legal entity in which it has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may manage its own real estate by acquisition, development, construction and sale of any properties and property rights.

The Company may borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

In general, the Company may take any control or supervision measures and carry out any commercial, technical or financial activity and all other activities, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company is established for an unlimited duration.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is fixed at TWENTY THOUSAND EUROS (20'000.- EUR), represented by two hundred (200) shares with a nominal value of ONE HUNDRED EUROS (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Shares are freely transferable among the shareholders.

The share transfer inter vivos to non-shareholders is subject to the consent of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-shareholder.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The rights and obligations attached to a share follow such share to whomever it may be transferred. Holding a share implies adhering to the corporate Articles and to the decisions of the shareholders.

Art. 7. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders or the single shareholder.

Art. 8. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Title III. - Management and Supervision

Art. 9. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of a manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board shall choose from among its members a chairman.

Notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least one day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A quorum of the board of managers shall be the presence or representation of half (1/2) of the managers holding office.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the Board shall be adopted by a simple majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the Board shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the sole manager or the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the sole manager, the chairman or two managers.

Art. 10. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - Shareholders' decisions and shareholders' meetings

Art. 11. The shareholders take their decisions in general meetings or, if all shareholders agree, by decision in writing. Any decision must be approved by the shareholders representing the majority of the shares. General meetings are convened by the managers.

All amendments to the Articles must be approved with the consent of a majority (in number) of the shareholders representing at least three-quarters 3/4 of the share capital.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the law.

Title V. - Inventory, Balance sheets, Distribution of dividends, Reserves

Art. 12. The corporate year corresponds to the calendar year.

Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Company shall be closed and the managers shall establish the balance sheet and the profit and loss statement in accordance with law.

The balance sheet, the profit and loss statement and the report of the managers shall be submitted to approval of the shareholders. The shareholders may inspect such accounts and reports at the principal office and obtain copy.

Art. 13. Against the net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, there will be allocated annually five per cent for the constitution of a legal reserve. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain to the disposal of the shareholders who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year.

Title VI. - Winding up and Liquidation

Art. 14. In the case of winding up of the Company for whatever cause and at whatever time, the shareholders shall appoint one or several liquidators, determine their powers and their remuneration and shall fix the method of liquidation. In the absence of appointment of liquidators, the managers in function shall be deemed to be appointed liquidators.

Art. 15. The net proceeds of liquidation, after payment of all debts, shall be distributed equally among all shares.

Title VII. - General Dispositions

Art. 16. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory provisions

The first corporate year shall begin on the date of constitution of the Company and shall expire on the 31st of December 2015.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been established, all the shares have been subscribed as follows:

1) Mr Eric West, prenamed, one hundred and twenty shares	120
2) "SAN VERET TRUST", prenamed, eighty shares	80
TOTAL: TWO HUNDRED SHARES	200

The subscribers have entirely paid up their shares in cash so that the sum of TWENTY THOUSAND EUROS (20'000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, amount approximately to thousand euros.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1.- The following have been appointed managers for an indefinite period:

a) Mr Eric West, company manager, with professional address at 10, Wiesenstrasse, CH-8800 Thalwil (Switzerland); and

b) Mrs Danielle Schroeder, company manager, with professional address at L-2320 Luxembourg, 21, Boulevard de la Pétrusse.

2.- The Company shall have its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,

le vingt-trois février.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) Monsieur Eric WEST, directeur de société, demeurant à 10, Wiesenstrasse, CH-8800 Thalwil (Suisse); et

2) Monsieur Eric WEST, prénommé, agissant dans sa qualité de trustee de «SAN VERET TRUST», un trust régi par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie à 10, Wiesenstrasse, CH-8800 Thalwil (Suisse);

(Les «Fondateurs»),

ici représentés par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations avec pouvoir de substitution sous seing privé données à Thalwil (Suisse), le 05 décembre 2014.

Lesquelles procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts ainsi que par les lois y relatives.

La dénomination de la société est «HELVETIC IMMO HOLDINGS S. à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du/des gérant(s).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. L'objet de la Société est la détention, la prise ou l'acquisition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut acquérir par voie de participations, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, valeurs, droits, brevets et licences et autre bien (tangibles et/ou intangibles), droits et participation au bien que la Société juge appropriés. De manière générale, la Société peut détenir, gérer, mettre en valeur et céder en totalité ou en partie, à des conditions et à un prix jugé convenable par la Société et en particulier pour des actions ou des valeurs de toute société, de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut gérer son propre patrimoine immobilier par l'acquisition, la mise en valeur, la construction et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

La Société peut emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance, effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. La société est établie pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à VINGT MILLE EUROS (20'000.- EUR) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les mêmes formes requises pour la modification des présents statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité d'au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non associé. Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (s'il y a lieu).

Titre III. - Gérance et Surveillance

Art. 9. La société est gérée au moins par un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Dans l'hypothèse où il y aurait un gérant unique, celui-ci disposerait de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou, en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique. Les gérants peuvent être révoqués ou remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) par la loi ou les statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature d'un gérant.

Le conseil de gérance peut, de temps en temps, sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la société.

Le conseil de gérance détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil choisira un président parmi ses membres.

Une convocation d'une réunion du Conseil sera donnée à tous les gérants au moins un jour avant la date prévue de la réunion sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Toute convocation mentionnera l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à négocier.

La convocation peut être donnée par oral, par écrit ou par fax, ou moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à une convocation avec l'accord écrit ou par fax, ou moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié, de chaque gérant.

La réunion se tiendra sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour des réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, les décisions du Conseil seront adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés.

Un gérant peut agir à une réunion des gérants en nommant par écrit, fax ou moyens électroniques un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus que deux autres gérants.

Les gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par téléphone, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié qui permet à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est considérée comme une participation en personne à une réunion des gérants. La réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée se tenir au siège de la société.

Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que des résolutions adoptées à des réunions des gérants. Une résolution écrite peut être documentée par un document unique ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux, qui doivent être signés par le gérant unique ou le président ou par deux gérants. Toute transcription ou extrait de ces procès-verbaux sera signé par le gérant unique, le président ou par deux gérants.

Art. 10. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société, simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Décisions des associés et assemblées générales

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la loi.

Titre V. - Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes aux termes de la loi.

Le bilan, compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Les associés peuvent en prendre connaissance au siège social et en obtenir copie.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 15. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Titre VII. - Dispositions Générales

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Eric WEST, prénommé, cent vingt parts sociales	120
2) «SAN VERET TRUST», prénommé, quatre-vingts parts sociales	80
TOTAL: DEUX CENTS PARTS SOCIALES	200

Les souscripteurs ont entièrement libéré leurs parts sociales par des versements en numéraire, de sorte que la somme de VINGT MILLE EUROS (20'000.- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les parties comparantes précitées, représentant la totalité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1.- Ont été nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Eric WEST, gérant de société, demeurant professionnellement à CH-8800 Thalwil, 10, Wiesenstrasse (Suisse); et

b) Madame Danielle SCHROEDER, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

2.- Le siège social de la société est établi au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 février 2015. Relation: EAC/2015/4493. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015035746/359.

(150039945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Brand 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 178.591.

Suite à l'acte de dissolution du 30 décembre 2014 de la société TELIMA INTPART S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 174060, l'associé unique de la Société est désormais la société SOLUTIONS 30 SE, société européenne ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks, R.C.S. Luxembourg B 179097.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015036816/11.

(150041718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

KARA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 140.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015036427/11.

(150040851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Play Topco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 188.902.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 février 2015, les actionnaires ont décidé de nommer ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet au 31 décembre 2014 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015036558/13.

(150041236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

L&C LuxHoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 119.835.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 3 mars 2015:

- La démission de Madame Caroline Vander Meersch, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 30 janvier 2015;

- La démission de Madame Barbara Neuerburg, en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet au 17 février 2015;

- Monsieur Christopher Tranter, né le 17 octobre 1957 à Wolverhampton (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle à LCP House, the Pensnett Estate, Kingswinford DY6 7NA (Royaume-Uni), a été élu gérant B de la Société avec effet au 30 janvier 2015 et ce pour une période indéterminée;

- Monsieur Eric-Jan van de Laar, né le 27 mars 1969 à Utrecht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant A de la Société avec effet au 17 février 2015 et ce pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance ce compose dès lors comme suit:

Madame Virginia Strelen, gérant A;

Monsieur Eric-Jan van de Laar, gérant A;

Monsieur Wim Ritz, gérant A;

Monsieur Stephen Massey, gérant B; et

Monsieur Christopher Tranter, gérant B

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015036439/28.

(150040922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.
